

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2021

Présents : Pascale MONAT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Louis CANUT, Patrice PERRET, Hubert PONCET, Gérard SAVATIER, Bernard GARDETTE, Cindy FAURE, Christine CANUT, Sylvie VITRANT

Absentes excusées :

Secrétaire de séance : SAVATIER Gérard

Le conseil municipal a lieu dans la salle des fêtes pour respecter les distanciations liées à la crise sanitaire de la COVID 19.

Le quorum étant atteint, tous les membres étant présents, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 19 février 2021 par voie électronique.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2020,

1. Frais de scolarités écoles St Just en Chevalet (privé-public)

- proposition de convention avec l'école publique de St Just en Chevalet

2. Assistance technique Département de la Loire :

- Assainissement,

- Eau potable et/ou Assainissement,

- Aménagement du territoire.

3. Inscription des frais de personnel sur le budget Assainissement

4. Demandes de subventions :

- DETR : Décapark

- DSIL : Acquisition bâtiment du Bourg

5. Accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées : participation financière de la commune à la location du local d'accueil

6. Prévisions Budgétaires 2021

7. Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2020

Il est approuvé à l'unanimité.

Concernant le compte-rendu du 13 novembre 2020, Mr Bernard GARDETTE avait fait remarquer en séance du 11 décembre 2020 que le point concernant les projets de travaux sur la voirie 2021 n'avait pas été mentionné. Voici donc un résumé approuvé par le conseil municipal :

Le 05 octobre 2020, rencontre commission voirie avec Laure Blanco pour les projets travaux 2021 à savoir :

- centre du village de La Pontadinière en enrobé + aménagement pour canaliser l'eau vers les différents regards existants (environ 8500€)
- Le Vernay : réfection en bi couche au niveau du pont sur VC 111 + curage fossé (environ 7000€)
- Les Barges: réfection en bi couche partie basse sur VC 3 (environ 3300€)
- Fican : pose d'un caniveau + grille fonte vers maison Couzon (environ 1000€)

Après chiffrage, il s'avère qu'il reste environ 10 000 euros. Donc, nouveau rendez-vous le 9 novembre 2020 pour définir des compléments de travaux :

- La Pontadinière : réfection en bi couche d'une partie VC 113 sortie du village en direction de La Pra
 - Le Vernay : prolongation jusqu'à l'entrée du village
 - Fican : réfection en bi couche VC 104
-

Mme le Maire indique qu'elle souhaite rajouter un point qui n'était pas prévu à l'ordre du jour :

1. Achat bien Jean Guy Poyet parcelle A 976 et A978

1. Achat du bien Jean Guy POYET parcelle A976 et A978 :

Mme le Maire a vu ce jour Mr et Mme POYET Jean Guy pour la signature d'un courrier stipulant leur accord pour la vente des biens situés parcelle A976 et A978 pour un montant de 23 000€. Grâce à cet accord, le conseil municipal va pouvoir délibérer sur l'achat de ce bien et entreprendre les démarches auprès du notaire Maître NION de St Just-en-Chevalet. Le conseil municipal s'engage à prendre en charge tous les frais inhérents à l'ensemble de ce dossier (frais administratif et frais de diagnostic thermique). Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

De plus, Mme le Maire souhaite souligner l'efficacité des bénévoles concernant le nettoyage du terrain acquis dans le Bourg, cette parcelle est maintenant propre et nette.

2. Frais de scolarité écoles St Just en Chevalet (privé-public)

- proposition de convention avec l'école publique de St Just en Chevalet

Mme le Maire rappelle qu'un accord avait été trouvé entre les communes de ST MARCEL D'URFE, JURE, ST JUST EN CHEVALET et ST ROMAIN D'URFE concernant le coût des frais de scolarité pour un enfant scolarisé à l'école publique, soit : 600€ pour 2019/2020 (DE_2020_11_05).

Ce montant comprend tous les frais inhérents au bon fonctionnement de l'école. Une convention précisera le mode de calcul des frais de scolarité. Un état détaillé des dépenses liées à l'école sera communiqué par la commune de ST JUST EN CHEVALET aux communes concernées. Pour les communes qui n'ont plus d'école un coefficient minorateur de 20% par élève sera accordé, soit : ST MARCEL D'URFE, JURE et ST ROMAIN D'URFE.

Mme le Maire indique qu'un élu pour les 3 communes sera présent au conseil d'école pour établir un lien avec l'école publique de ST JUST EN CHEVALET. Elle demande l'approbation des termes de la convention. Ceux-ci sont votés à l'unanimité.

Frais de scolarité école Sacré Cœur : 4 élèves pour l'année scolaire 2020/2021 à 200€ soit 800€. Le conseil valide ce montant.

3. Assistance technique Département de la Loire :

- Assainissement,
- Eau potable et/ou Assainissement,
- Aménagement du territoire.

- Assainissement : Le conseil municipal est favorable pour la reconduction de la convention avec la MAGE.
- Eau potable et/ou Assainissement : Non favorable.
- Aménagement du territoire : Une nouvelle mission est proposée par le Département pour accompagner les communes. Cette mission peut être demandée à tout moment pour la mise à jour de l'EAGB (Etude d'Aménagement Globale du Bourg), coût 2€ par habitant. Le cabinet Réalités contacté propose de mettre à jour ce document en chiffrant les projets d'aménagement du Bourg : coût sans doute inférieur à 8 000 € selon ancienneté de l'EAGB (2011 pour ST ROMAIN). Mme le Maire propose d'attendre l'avancée de nos réflexions sur l'aménagement du Bourg pour missionner le Département. Est-ce nécessaire, compte tenu du contenu de la mission et de la richesse de notre EAGB ? Approuvé à l'unanimité.

PLU : Isabelle Lugné prend la parole :

Suite à notre rencontre avec le Bureau d'études Réalités :

- Les zones AU de notre plan de zonage sont caduques. Le PLU a été élaboré en 2008 et ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. C'est une révision complète du PLU qu'il faudrait engager avec un argumentaire solide pour obtenir quelques parcelles constructibles autour du Bourg. Le coût de cette étude étant trop élevé pour l'effet attendu, il est décidé de ne pas donner suite pour l'instant. Néanmoins, la mise à jour de l'Etude Globale d'Aménagement du Bourg s'impose, pour une cohérence et une continuité dans nos projets d'aménagement.
- Mr ESPINASSE, délégué au SYEPAR au nom de la CCPU, fera valoir l'intérêt de nos petites communes rurales, qui n'ont plus de terrains constructibles.

4. Inscription des frais de personnel sur le budget Assainissement

Mme le Maire explique que l'on aurait pu inscrire les frais de personnel dans le budget assainissement (Franck – entretien de la station et Aurélie – facturation), cependant comme le budget assainissement est un petit budget, il faudrait pour équilibrer rajouter une subvention de la commune. Mme le Maire explique qu'il n'y a aucun intérêt de réaliser ce genre d'écriture au budget assainissement. Le conseil municipal approuve sa décision.

5. Demandes de subventions :

- DETR : Décapark
- DETR : Mur du cimetière

Mme le Maire explique que la demande DSIL concernant l'Acquisition du bâtiment et dépendance de Jean-Guy POYET ne peut avoir lieu car le dossier n'est pas assez abouti. Cependant le mur du cimetière étant en très mauvais état, une demande de DETR est à prévoir rapidement car les dossiers sont à renvoyer avant le 8 mars prochain. L'entreprise Jacquet a déjà fourni des devis qu'il est question d'étudier.

DECAPARK : une demande de subvention DETR (Préfecture) complétera les financements Région et Département.

6. Accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées : participation financière de la commune à la location du local d'accueil

Madame le Maire rappelle la délibération du 6 mars 2020 DE_2020_03_04 acceptant la proposition de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé de prendre en charge une participation de 20€/mois pour financer la location d'un appartement à ST JUST EN CHEVALET afin d'accueillir l'Accueil de jour s'adressant aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

En raison de la crise sanitaire, cet accueil n'a pas pu voir le jour. Un protocole d'accord entre la communauté de communes du Pays d'Urfé, les communes membres de la CCPU et le Centre Hospitalier de Boën va être signé pour une reprise de cette activité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7. Prévisions Budgétaires 2021

Un tableau récapitulatif de tous les projets et travaux d'entretien est projeté pour évaluer les priorités. Gérard Savatier suggère de demander des devis pour chacun des projets afin de les évaluer et les inscrire selon nos possibilités budgétaires. La mise à jour de l'EAGB sera précieuse pour avoir une ligne de conduite cohérente de notre politique d'aménagement du bourg.

Quelques sujets abordés :

L'école

La locataire doit quitter son appartement avant fin août. Cet appartement est vétuste, et

nécessiterait de gros travaux de mises aux normes et d'isolation. La commune ne peut plus le louer dans les conditions actuelles. C'est un projet d'ensemble qu'il faut prévoir. Un projet coûteux, avec beaucoup d'interrogation quant à sa destination. Beaucoup de pistes sont à explorer. La CCPU, travaille sur des projets de co-working, Louis se joint au groupe de travail, le co-working étant une de ces pistes.

Le Four Poyet

La commune peut monter un projet où l'on pourra obtenir des subventions diverses : DETR, DSIL, fonds européen, programme LEADER... Des enveloppes conséquentes sont à la disposition des projets à mettre en place rapidement.

Mme le Maire propose également l'idée d'une cagnotte participative... Plusieurs personnes sont pressenties pour travailler sur le projet : Didier CADOR, Jérôme COHAS, Robert GARDETTE et des élus... Gérard SAVATIER parle de l'association « les Milles cafés » et Mme le Maire indique également que « Villages vivants » sera intéressé à terme par ce projet pour des porteurs de projets.

Terrain POYET :

Il est proposé de faire passer un paysagiste pour étudier ce dossier. Il faut voir avec le SIEL comment on peut enlever le poteau électrique proche du terrain - proposition du SIEL dans le courant de la semaine, puis réflexion dans le cadre de l'EAGB.

Le Planet :

Il se dégrade. Demander à Laure BLANCO du cabinet Réalités d'évaluer une réfection partielle de la chaussée.

Mur du cimetière :

Le mur du cimetière côté nord est très dégradé, une partie est effondrée, au-dessus de la chapelle, une autre partie se délite et nécessite une reprise importante. Compte tenu de l'enduit, il est difficile d'apprécier les dégâts avant travaux, aussi, le devis « haut » de l'entreprise Jacquet sera retenu pour faire face aux imprévus. Une demande de subvention en conséquence est faite à la DETR, les sommes seront inscrites dans notre budget.

Madame le Maire retrace tous les petits travaux quotidiens qui seront à prévoir cette année. :

Adressage :

On va recevoir les plaques et une permanence le 20 mars sera mise en place pour la distribution de 10h à 12h à la salle des fêtes. Prévoir un petit règlement d'apposition des plaques.

Mme le Maire, indique que Cindy est l'élue intervenant auprès des associations. Le règlement des associations et la convention d'occupation des salles seront mis à jour.

Écoulement des eaux Simon/Barthollet : Il y a un puits perdu et de l'eau se déverse dans le pré de Richard BARTHOLLET. Étudier le déversement de cette eau dans la zone humide voir avec Mr DECHAMPS de la police de l'eau.

Défibrillateur : Louis présente le devis de la société SCHILLER d'un montant de 1 250€ HT. Il indique que depuis le 1^{er} janvier 2021, il est obligatoire d'équiper les ERP. Il explique qu'il a suivi la maintenance sur l'appareil qui se situe dans les toilettes publiques dont le coût est de 99€.

Il présente un tableau des coûts avec 2 sociétés : SCHILLER et PREV'INTER.

Avec SCHILLER, la maintenance coûterait 1 318,80€ sur 6 ans car il faut payer les consommables en plus. Un forfait consommable « Luxe » prend en compte les électrodes Adultes et enfants + la batterie, et dans ce cas le coût de la maintenance sur 6 ans est de 1087,20€. L'appareil est garanti 10 ans et la formation est gratuite.

Avec PREV'INTER l'appareil coûte 1 350€ auquel il faut prévoir l'armoire d'installation. La

maintenance est de 150€. Le matériel est garanti 7 ans.

Groupama verse une somme de 750€ pour cette acquisition. Nous les remercions pour leur engagement dans le risque cardio vasculaire.

8. Questions diverses :

Visite du Sénateur Jean Claude TISSOT le 12 mars 2021

Mme le Maire informe le conseil qu'au 1^{er} janvier 2022 les décisions d'urbanisme seront dématérialisées.

Mme le Maire indique que l'on peut obtenir des aides concernant la réfection des ponts. Il faudrait prévoir l'inventaire des ponts concernés.

Demande de Mr DALL'O concernant l'acquisition d'une partie du chemin à la Brunelin. Il est nécessaire d'étudier la situation sur place.

Le BAT du Bulletin Municipal sera bientôt prêt.

Suite au conseil communautaire : un Compte rendu CCPU par Mme le Maire : se référer au compte rendu qui sera envoyé aux élus dès sa parution et disponible sur le site. Il a été discuté (entre autres) des aides aux associations : 5 000€ accordé à la MARPA. La commune remercie le Conseil communautaire qui permet l'achat d'équipements de cuisine, robot, chaises, tables d'extérieur. La MARPA est une structure d'accueil de personnes âgées autonomes, 16 résidents aujourd'hui qui viennent essentiellement de notre territoire.

Tour du Pays Roannais : Jérôme COHAS propose la création d'une association pour l'organisation de cet événement. Cette association pourrait évoluer vers d'autres animations qui concerneraient les communes de la CCPU. Jérôme souhaiterait connaître l'intérêt porté par les communes pour ce projet. La commune de St Romain approuve pleinement cette initiative et participera par l'octroi d'une subvention quand ce sera nécessaire.

Click and Collect : tous les commerçants seront en vitrine sur la plateforme, vers les smartphones. Concernant les sentiers de randonnées, il faut un élu référent qui fasse le tour des chemins avec Mathieu BONNEFOY. Bernard GARDETTE et Christian GEORGES se portent volontaires.

Vaccination contre la COVID 19 à la MARPA du 15 au 19 mars 2021.

Voir compte-rendu de la CCPU pour plus de renseignements.

Louis explique que le SIEL a transmis à chaque commune une plaquette indiquant tous les interlocuteurs dédiés à chaque collectivité. Pour ST ROMAIN l'élu référent est Pascal PONCET et l'agent du SIEL référent est Virginie BAYON.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h30.

Date du prochain conseil municipal : vendredi 2 avril 2021 à 20h00 à la salle des fêtes.

Tous les Conseils municipaux sont consultables sur le site de la commune : saintromaindurfe.fr

Madame le Maire

Pascale MONAT



Le secrétaire de séance

Gérard SAVATIER

